

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 29 juin 2000

**Demandeur :** S.T.O.P. (Le Groupe STOP) et Stratégies énergétiques (S.É.)

---

**Question STOP-SÉ 09 -  
Transaction partielle d'une journée de service interruptible**

- i) Durant chacune des deux années d'existence de ce service, veuillez spécifier le nombre de donneurs et receveurs n'ayant transigé qu'une partie du service interruptible journalier, et les volumes et le nombre de journées ainsi partiellement transigées.
  - ii) Quelles ont été les difficultés administratives rencontrées par ces transactions partielles ? Veuillez préciser.
  - iii) La discrétion dont dispose SCGM ne lui permet-elle pas de réduire ces difficultés administratives? Veuillez préciser.
  - iv) Ces difficultés pourraient-elles être réduites lors de la mise en place informatisée à venir des services dégroupés ? Veuillez préciser.
  - v) Plus spécifiquement l'option de transiger une partie du service interruptible journalier pourrait-elle être rétablie lors de la mise en place informatisée à venir des services dégroupés, même après avoir été supprimée par la Régie dans le cadre du présent dossier ?
- 

**Réponse i)**

Lors de l'hiver 1998-1999, il y a eu cinq (5) clients qui étaient des donneurs partiels pour un volume total de  $8\,395\,10^3\text{m}^3$ . Pour l'hiver 1999-2000, il y a eu six (6) clients qui étaient des donneurs partiels pour un volume total de  $13\,324\,10^3\text{m}^3$ .

**Réponse ii)**

Voir SCGM-20, Document 1.40, Réponse b)

**Réponse iii)**

Voir SCGM-20, Document 1.35, Réponse v)

**Réponse iv) et v)**

Voir SCGM-20, Document 1.32, Réponse iv) et v).

---